

# Harcèlomètre

harcèlement moral au travail

Comportements professionnels et respectueux	<p>échanges courtois et professionnels</p> <p>critiques constructives et dans un esprit d'amélioration</p> <p>Le travail et les efforts sont reconnus et appréciés.</p>
Signes de comportements potentiellement problématiques	<p>Humour douteux ou commentaires désobligeants sous couvert de plaisanterie.</p> <p>Critiques fréquentes qui commencent à sembler injustifiées.</p> <p>Exclusion systématique des réunions ou des décisions importantes.</p>
Comportements abusifs ou toxiques	<p>Remarques constantes visant à diminuer l'estime de soi.</p> <p>Contrôle abusif du travail, demandes de rapports fréquents et détaillés sans raison.</p> <p>Critiques ou remarques humiliantes faites devant des collègues.</p>
Actes graves de harcèlement moral	<p>Utilisation de menaces directes ou indirectes pour effrayer ou manipuler.</p> <p>Traitement inégal ou injuste basé sur des critères non professionnels (genre, origine, âge, etc.).</p>
	<p>Actions visant à nuire directement au travail ou à la réputation d'un collègue (cacher des informations, donner des instructions contradictoires, etc.).</p>



Syndicat

# cftc-csfv

Fédération des Syndicats Commerce,  
Services et Force de Vente

# Harcèlomètre

harcèlement sexiste et sexuel au travail

	<p><b>Comportements professionnels et respectueux</b></p> <p>Remarques positives concernant le travail ou les compétences, sans connotation sexuelle.</p>
	<p>Discussions et échanges sans allusions sexuelles, respect des limites personnelles.</p>
	<p>Un environnement de travail où chacun se sent en sécurité et respecté.</p>
	<p><b>Signes de comportements potentiellement problématiques</b></p> <p>Humour contenant des allusions sexuelles qui mettent mal à l'aise.</p>
	<p>Remarques fréquentes et non sollicitées sur l'apparence physique.</p>
	<p>Touchers "innocents" mais non désirés, comme toucher le bras ou l'épaule.</p>
	<p><b>Comportements abusifs ou toxiques</b></p> <p>Invitations répétées à des rendez-vous malgré des refus clairs.</p>
	<p>Envoi de messages, e-mails ou photos à connotation sexuelle.</p>
	<p>Regards fixés de manière inappropriée sur des parties du corps.</p>
	<p><b>Actes graves de harcèlement sexiste et sexuel</b></p> <p>Touchers ou attouchements non consensuels, embrassades forcées.</p>
	<p>Promesses d'avantages professionnels en échange de faveurs sexuelles ou menaces de représailles en cas de refus.</p>
	<p>Tentatives ou actes de viol ou d'agression sexuelle.</p>